

Distr.
 RESTREINTE
 SR/126
 10 février 1950
 Original: FRANCAIS

13 DEC 1950

M.		
----	--	--

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA CENT VINGT SIXIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève le
 vendredi 10 février 1950, à 11 heures.

Présents :

M. PALMER	(Etats-Unis)	Président
M. de BOISANGER	(France)	
M. ERALP ^x	(Turquie)	
M. de AZCARATE		Secrétaire principal

x) Suppléant.

Le PRESIDENT rend compte de l'entretien que lui-même et M. Barco ont eu la veille avec M. Mikaoui. Il a eu l'impression que, pour le moment du moins, les délégations arabes ne sont pas favorables à des réunions entre la Commission et chacune d'elles séparément, du moins s'il s'agit de réunions officielles. A l'inverse, elles désireraient qu'elles soient fournies de répondre à la déclaration dont il leur a donné lecture à la première réunion ainsi qu'au memorandum du délégué d'Israël. Il faut d'ailleurs faire observer que leur demande paraît naturelle puisque c'est ensemble qu'ils ont été convoqués par la Commission pour entendre la lecture de la déclaration.

Au cours de l'entretien, M. MIKAOUI a déclaré que toutes les délégations arabes n'envisageaient pas de négociations directes, la délégation d'Israël ne manifestant pas un esprit de conciliation. M. Sayre (Délégué des Etats-Unis au Conseil de tutelle) a fourni du reste au Président des indications qui montrent que l'attitude de M. Roc est semblable sur ce point à l'attitude adoptée par M. Mikaoui.

M. Mikaoui a nettement affirmé qu'à sa connaissance il ne se déroule pas de négociations entre la Jordanie et l'Etat d'Israël. Cette déclaration tendrait à indiquer que toutes les délégations arabes maintiennent vis-à-vis de la Commission un front uni. Il semble donc que la Commission devra envisager de répondre à leur désir et les convoquer ensemble.

M. de BOISANGER a recueilli de la bouche de M. Mikaoui des propos dans le même sens tandis que M. Mostafa a déclaré qu'il ne voyait aucune utilité à une réunion plénière de la Commission avec toutes les délégations arabes. Les membres de la délégation de Jordanie ne voient pas non plus d'intérêt à une réunion plénière tant que des bases de travail n'auront pas été établies. Etant donné ces divergences, M. de Boisanger estime que le Secrétariat pourrait faire savoir aux délégations arabes que la Commission est prête, si elles le désirent, à tenir avec elles une séance plénière. Mais il n'y a pas lieu de trop pousser à une réunion de cette nature.

M. de Boisanger qui a rencontré la veille M. Eban lui a déclaré que les délégations arabes n'étaient pas disposées à entamer des pourparlers directs, que la Commission de son côté désirait faire un effort par la constitution de Comités mixtes spéciaux et que ce serait, évidemment, sur la base des résolutions de l'Assemblée générale que devraient se dérouler les travaux de ces Comités.

Ces indications n'ayant pas provoqué d'opposition de la part de M. Eban, M. de Boisanger lui a alors communiqué le projet "communiqué" qu'il avait soumis à la Commission à une séance antérieure. Le délégué d'Israël a demandé, à la première partie de ce projet, la suppression du mot "technique" dans l'expression "Comités techniques" et s'est réservé de rendre ultérieurement réponse sur la deuxième partie. Il a paru comprendre qu'il n'y avait pas d'autre base de travail possible que les résolutions de l'Assemblée et du Conseil de Sécurité.

M. de Boisanger ajoute qu'il a laissé envisager à M. Mostafa la possibilité d'une rencontre à titre privé avec la Commission et que son interlocuteur s'est montré disposé à répondre favorablement. Il propose en conséquence à la Commission de fixer cette rencontre au lundi 13 février sous réserve que M. Eban ait, préalablement, communiqué sa réponse aux passages du projet de "communiqué" qu'il a laissés en suspens.

Les délégués de la Jordanie avec lesquels M. de Boisanger s'est également entretenu se sont montrés, pour leur part, favorables à la création éventuelle de Comités mixtes techniques pour l'application des résolutions de l'Assemblée. M. de Boisanger les a priés d'entretenir de ce projet les autres délégations arabes. Les délégués de la Jordanie auraient préféré des réunions communes. M. de Boisanger leur a demandé de laisser la Commission décider, dans chaque cas, de la composition à donner à ces comités.

Par ailleurs, M. de Boisanger a exprimé à M. Eban l'espoir que le Gouvernement d'Israël envisagera dans un esprit très libéral la question de la compensation pour les pertes subies par les Arabes. Le délégué d'Israël a répondu qu'il réfléchirait au problème et en référerait à son Gouvernement.

M. de Boisanger a déclaré également à M. Eban que pour réussir dans sa tâche la Commission devrait agir avec une certaine autorité alors que l'attitude d'Israël a toujours été d'affaiblir l'autorité de la Commission.

M. ERALP (Turquie) estime qu'une réunion générale risquerait de fournir aux délégations arabes une occasion de reprendre l'exposé de leurs griefs. Il est favorable à une rencontre de la Commission avec M. Mostafa. Il demande si, comme a procédé M. de Boisanger avec M. Eban, la Commission fera connaître à M. Mostafa le projet de communiqué.

Le PRESIDENT estime que l'on pourrait éviter le risque d'un échange de répliques et de contre-répliques entre les parties en mettant, au début d'une éventuelle séance plénière, les délégations arabes en garde contre les inconvénients qu'il y aurait à présenter leur thèse sous forme d'accusations. Il n'en reste pas moins que la Commission pourrait les laisser développer leur point de vue et s'efforcer de dégager de leurs déclarations des éléments intéressants.

Il ajoute qu'il reste par ailleurs favorable à la réunion privée avec M. Mostafa qui a été envisagée.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL, pour confirmer les indications données par le PRESIDENT et M. de Boisanger sur l'attitude des différentes délégations arabes, indique que M. Mikaoui lui a spontanément déclaré "nous voudrions une réunion avec la Commission", donnant ainsi à penser qu'il parlait bien au nom des différentes

délégations arabes tandis que M. Mostafa s'est montré surpris de ce projet lorsque le Secrétaire principal lui en a fait part et a ajouté qu'il appartient à la Commission de prendre, si elle le juge utile, une initiative de ce genre.

Sur une question du PRESIDENT le Secrétaire principal précise qu'actuellement les délégations arabes n'ont pas de porte-parole bien déterminé pour leurs relations avec le Secrétariat de la Commission.

Après délibération, la Commission estime qu'il n'y a pas d'inconvénient à recevoir M. Mostafa sans adresser le même jour aux autres délégations arabes des invitations identiques. Plusieurs indications montrent que les délégations arabes reconnaissent à M. Mostafa une certaine préséance.

La Commission charge le Secrétaire général de faire savoir à M. Mostafa que les membres de la Commission seront heureux de le rencontrer le lundi 13 février à 11 heures.

Programme des séances ordinaires de la Commission

Sur la proposition du PRESIDENT, la Commission décide de tenir trois réunions ordinaires par semaine, le lundi après-midi, le mercredi matin et le vendredi matin.

Le PRESIDENT demande aux autres membres de la Commission à quelle date ils estiment que son tour de présidence devra prendre fin et propose qu'à l'avenir celui des membres de la Commission qui assure la présidence puisse se faire représenter à la table de la Commission par un collaborateur.

La Commission décide que M. Palmer conservera la présidence tout au moins jusqu'au séjour qu'elle compte faire prochainement à Paris et que la solution à donner aux deux questions qui précèdent sera examinée ultérieurement.

La séance est levée à midi 15.